

N° 2025-648

DECISION PORTANT
ADHÉSION A LA CHARTE
D'ENGAGEMENT
PARTENAIRES
BOUSSELE DES JEUNES
2025-2026

PORTÉE PAR

L'ASSOCIATION
YVELINES INFO JEUNES

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 29 juillet 2025

Le Maire,



Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après affichage
et envoi au contrôle de légalité
le : 30/10/2025

Le Maire,

Sami DAMERGY

